

Gaspillage et mauvaise gestion

Toutefois, les derniers mots de la motion nous disent autre chose et j'aimerais ajouter quelques mots à cet égard. On y parle d'argent qui doit être dépensé selon la volonté du Parlement. On y parle de gaspillage, de mauvaise gestion et de travail fait à la hâte. On se demande si nous dépenserons les deniers publics selon la volonté du Parlement. Je signalerai brièvement certaines des mesures prises en vue de divulguer davantage de renseignements au Parlement.

● (2050)

En septembre 1973, le Conseil du Trésor a publié un guide sur l'administration financière, à l'intention des ministères et des organismes fédéraux. Celui-ci traduit la politique du gouvernement en matière d'administration financière dans les ministères et les organismes. Il énonce également des directives et des lignes de conduite que suivront les sous-chefs dans l'exercice de leurs fonctions en matière d'administration financière, notamment en ce qui concerne l'utilisation du pouvoir d'affectation de crédits selon la volonté du Parlement. Le guide vise non seulement à expliquer aux gestionnaires leurs responsabilités en égard aux crédits, mais il leur aide également à établir ce qu'il en coûterait pour atteindre les buts d'un programme et garantir que les résultats constituent une utilisation efficace et économique des deniers publics.

D'après ce guide, le ministère doit procéder à une triple classification de tous les crédits que lui alloue le Parlement; d'abord par secteur d'activité, pour que l'on voie facilement ce qu'il en coûtera pour obtenir les avantages que l'on attend des dépenses; puis, par centre de responsabilités pour que l'on sache qui est dans le secteur responsable et enfin, par objectif de dépenses pour établir une norme qui permette de justifier l'acquisition d'un bien et l'utilisation que l'on fait de ces ressources pour procurer des avantages au public. Cela ne dénote guère l'attitude d'un gouvernement qui agit contre son gré et qui n'a pas donné au Parlement des moyens de s'informer et de faire enquête sur la façon dont on respecte sa volonté au niveau de l'affectation des crédits.

Les trois éléments de la gestion financière, sur lesquels le guide insiste sont les suivants: la divulgation en matière financière qui consiste à fournir des renseignements au Parlement; la responsabilité qui consiste à divulguer les renseignements que fournissent les divers centres de responsabilité pour qu'ils puissent être reconnus comme tels; et le contrôle—qui permet uniquement aux personnes dûment autorisées d'engager des crédits aux fins approuvées par le Parlement.

Si nous n'utilisons pas ces documents, que nous pouvons tous nous procurer, et si nous ne posons pas des questions à leur sujet et que nous n'essayions pas de nous renseigner sur l'activité du gouvernement et la façon dont il dépense les fonds du trésor public, comment pouvons-nous venir à la Chambre et parler de gaspillage et de mauvaise gestion? Nous faisons tous partie de comités. Chacun de nous a certaines fonctions à remplir. Les lignes directrices sont conçues de façon à ce que nous puissions obtenir tous les renseignements nécessaires.

Le 7 octobre 1975, soit deux ans plus tard, le Conseil du Trésor a publié son rapport sur l'étude des comptes du Canada. Ce rapport contenait les conclusions, l'analyse et les recommandations de représentants du Conseil du Trésor, du ministère des Finances et du ministère des Approvisionnements et Services, de même que le mandat que le Conseil du Trésor avait confié au groupe d'étude. Les 41 recommanda-

tions contenues dans le rapport ont été acceptées à l'unanimité par le pouvoir exécutif, le bureau du vérificateur général et le comité des comptes publics. On est maintenant en train de les mettre en vigueur. Pourtant, certains prétendent encore que rien n'a été fait.

Ces recommandations portaient sur la diffusion de l'information ainsi que sur d'autres aspects, par exemple, l'affectation annuelle de la majorité des crédits parlementaires, dont la nécessité de limiter tout engagement applicable à des années à venir, la ventilation par poste des prévisions budgétaires y compris l'effet de la répartition des coûts entre les postes, les techniques de récupération des coûts et des affectations nettes de crédits, les renseignements fournis, y compris le résumé des prévisions de dépenses, la *Gazette du Canada* et, bien sûr, les comptes publics. Bon nombre des recommandations de cette étude ont déjà été mises en pratique et d'autres sont sur le point de l'être.

On voudrait que le gouvernement fasse tout en même temps, comme s'il devait prendre un pinceau gigantesque et peindre en blanc si le blanc est de mise, ou peindre en noir si le noir est de mise. Mais les choses ne se passent pas ainsi. Car, entre blanc et noir, il y a toute la gamme des gris. Rien n'arrive du jour au lendemain. Le soleil se lève et le soleil se couche. Certains s'imaginent que s'ils étaient au pouvoir, ils pourraient tout changer en un tournemain et que tout le monde serait content. Mais ils éprouveraient autant de difficultés que le gouvernement actuel. L'important, c'est de réagir au moindre événement, et de changer de politique au milieu du courant. Il y aura toujours quelqu'un pour dire que la politique précédente n'était pas bonne. Mais elle était pourtant bonne pour l'époque, et tout simplement le moment était venu de la changer.

L'étude entreprise à l'égard des prévisions budgétaires présente énormément d'intérêt à cet égard. Au printemps 1978, la direction des programmes du Secrétariat du Conseil du Trésor a formé, en collaboration avec le bureau du contrôleur général, un groupe d'étude chargé d'examiner les prévisions budgétaires. Cette étude visait à évaluer les critiques formulées, à mettre au point une présentation permettant de mieux comprendre et de mieux étudier les projets de dépenses du gouvernement; à consulter les députés, les ministères et d'autres personnes au sujet des formules proposées et à mettre au point des plans, des procédures et des directives en vue d'adopter une approche convenue.

Compte tenu du genre de gouvernement que nous avons au Canada, et je ne parle pas seulement du gouvernement actuel, comme tel, ces derniers mots sont très importants. On parle donc d'«approche convenue». Il y a de l'autre côté beaucoup de personnes ayant l'expérience de la chose qui peuvent dire ce qu'il faut pour qu'elles comprennent mieux. Nous les invitons à participer à ce système qui rendra plus fructueuse l'étude du budget.

Ce groupe de travail a proposé un principe de base. Dans l'exposé de la formule qu'il envisageait relativement à l'avancement de ses travaux, le secrétaire du Conseil du Trésor déclarait récemment au comité des comptes publics que le rôle du comité du budget consiste à communiquer au Parlement le niveau et la nature des dépenses prévues pour l'année financière à venir, en fonction des politiques et priorités du gouvernement, et à faire mieux connaître dans le public les buts et les objectifs du budget.